



الرئيسة *La Présidente*

انواكشوط، في 22 AUG 2024

الرقم: ARMP/Pr: 125/24
س ت ص ع:

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 22 Août 2024, sur le recours introduit par la Société Générale du Mobilier et du Commerce (SGMC) contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du Commerce de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme (CPMP/MESRS-MCIAT), du marché d'acquisition de 150 ordinateurs portables en un seul lot au profit de la Société Excellence Informatique, objet du DAO N°01/SupNum/2024 :

- Dit non fondé le recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO, aux analyses et conclusions développées dans la décision y afférente ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.arp.mr.

Moctar Ahmed ELY, p. i.

